

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 30 (1892)
Heft: 32

Artikel: 10 août 1792-1892
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193082>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

10 août 1792-1892.

Il y aura cent ans, le 10 de ce mois, que les Gardes suisses de Louis XVI, livrés à la fureur révolutionnaire, moururent presque tous sur les degrés du trône qu'ils avaient juré de défendre.

L'anniversaire de ce massacre mémorable sera célébré demain, à Lucerne, avec éclat. Cette manifestation historique a été avancée de quelques jours, afin que, tombant sur un dimanche, le plus grand nombre de personnes possible puissent y participer. Il y aura office solennel à la chapelle du *Lion de Lucerne*, allocution et chants. Le soir, réunion familière, discours, et, probablement, représentation historique.

On a comparé la journée du 10 août au combat des Thermopyles. Les Spartiates combattaient pour leurs femmes, pour leurs enfants, pour leur gloire, pour leur patrie ; les Suisses du 10 août pour le sentiment du devoir, pour l'honneur de leur pays, pour celui de la renommée de leurs pères.

Dès le commencement de la Révolution, la situation des Gardes suisses fut très pénible. Environnés de périls, harassés de fatigues, ils firent preuve, néanmoins, d'un inaltérable sang-froid, d'ordre et de discipline. On n'épargna rien pour corrompre ces braves soldats ; ils restèrent inébranlables.

Dans la nuit du 4 août, le régiment caserné à Courbevoie et à Ruelle reçut l'ordre de se porter sur Paris, où les fédérés et les faubourgs se préparaient à attaquer les Tuileries. Le marquis de Maillardoz, lieutenant-colonel, et le major de Bachmann vinrent au devant.

Tout fut tranquille à Paris, et la même nuit le régiment retourna aux casernes. Le lendemain, on en détacha 300 hommes qu'on envoya en Normandie. Du 4 au 8, la fermentation s'accrut. Rappelé le 8 au soir, le régiment était aux Tuileries le lendemain, à 3 heures du matin.

Dans la nuit du 9 au 10, MM. Mandat, commandant de la garde nationale, de Maillardoz et de Bachmann, firent occuper les divers postes du château par la garde nationale et les Suisses. Le capitaine Henri de Salis commandait les

postes des escaliers et de la cour de la reine. Il avait sous ses ordres le chevalier de Gibelin, sous-aide major, 300 hommes commandés par le capitaine de Durler, qui avait sous lui M. Pfyffer d'Atishoffen, capitaine, et M. de Glutz, aide-major. Ils étaient placés dans la cour dite des *Suisses*, pour se porter comme réserve où cela serait nécessaire. Des gentilshommes, des personnes sincèrement attachées au roi s'étaient rendus au château, armés d'épées et de pistolets.

Un arrêté du faubourg St-Antoine portait :

Assiéger le château, exterminer tout le monde qui s'y trouvera, surtout les Suisses, forcer le roi à abdiquer et le conduire avec la reine et la famille royale à Vincennes, pour s'en servir comme otages dans le cas où les étrangers se porteraient sur Paris.

A minuit, le tocsin sonna. A 2 heures, 4 bataillons des faubourgs arrivaient sur la place du Carrousel. Vers 6 heures, le roi, tenant le Dauphin par la main, descendit dans la cour, et passa devant la garde nationale et devant les Suisses. Ceux-ci crièrent : *Vive le roi !* Les factieux répondirent : *Vive la nation !*

A 7 heures, les murmures recommencèrent et des bataillons entiers de la garde nationale se retirèrent ; les uns se joignirent aux factieux et un grand nombre regagnèrent leurs foyers. A ce moment, une députation de la garde nationale vint solliciter le roi de se rendre à l'Assemblée nationale. M. de Bachmann s'écria : « Si le roi va à l'Assemblée nationale, il est perdu. » Vers 9 heures, et malgré la résistance de la reine, le roi se décida à aller à l'Assemblée accompagné de sa famille, et escorté par deux bataillons de la garde nationale et deux compagnies de Suisses. MM. de Maillardoz, de Bachmann, de Salis et autres officiers marchaient en tête.

A partir de ce moment, la plus grande partie de la garde nationale qui occupait le château et les cours abandonna les Suisses ; les uns se réunirent aux bataillons des faubourgs, les autres se dispersèrent. Seuls les braves grenadiers des Filles-St-Thomas restèrent à leur poste.

L'armée des faubourgs se mit en mou-

vement et s'avança vers les Tuileries. Le maréchal de camp se voyant presque seul avec les Suisses et jugeant qu'il ne pouvait conserver les cours avec si peu de monde, cria : « Messieurs les Suisses, retirez-vous au château. » Il laissait ainsi 6 pièces de canon à la discrétion de l'ennemi. On aurait dû prévoir qu'il faudrait nécessairement les reprendre, sous peine d'être brûlé dans le château ; de simples soldats le disaient tout haut ; cependant, le respect pour la discipline fit obéir.

Les escaliers et les croisées du château furent garnis de soldats.

Le capitaine de Durler trouva, dans l'appartement en face de l'escalier, le maréchal de Mailly, qui le chargea de prendre le commandement du château. M. de Durler lui demanda : « M. le maréchal, quels sont vos ordres ? — De ne pas vous laisser forcer.

— On peut y compter. »

Toute la colonne ennemie étant entrée, elle mit ses canons en batterie et égorga les sentinelles suisses placées au pied du grand escalier.

Un peu moins de 800 Suisses, les deux compagnies qui accompagnaient le roi n'ayant pu prendre part au combat, 200 gentilshommes dont le courage était sans armes, un petit nombre de gardes nationaux, tous sans munitions en suffisance et sans canons, voilà l'état de choses à l'heure où le combat allait commencer ! Et cette poignée de braves, répartis sur plus de vingt postes, étaient attaqués par plus de cent mille hommes d'une populace exaltée jusqu'à la fureur, disposant de cinquante pièces d'artillerie !

La troupe des faubourgs fit une décharge, les grenadiers de St-Thomas et les Suisses ripostèrent. Les Marseillais répondirent par une décharge générale d'artillerie et de mousqueterie qui coûta la vie à beaucoup de monde. L'action devenue générale se décida rapidement en faveur des Suisses. En peu de temps la cour royale fut évacuée ; elle resta jonchée de morts, de mourants et de blessés.

MM. de Durler et de Pfyffer, dans une sortie avec 120 hommes, prirent quatre pièces de canon et redevinrent maîtres

de la porte royale. Pendant qu'ils traversaient le Carrousel, un autre détachement, commandé par le capitaine de Salis, s'emparait de trois canons, les amenait à la grille du château et rejoignait le premier sous le feu de l'artillerie qui, de la porte de la cour de la reine, mitraillait les Suisses.

Ces détachements réunis portèrent l'épouvante parmi les ennemis qui jonchèrent le sol de leurs morts. Mais les canons conquis sur les assaillants étant dépourvus de munitions, les Marseillais ayant tout emporté dans leur fuite, les Suisses tentèrent en vain de faire taire un feu de mitraille qui, d'une petite terrasse, plongeait sur la cour royale. Les détachements criblés se ralliaient toujours, après des efforts qui tenaient du prodige.

Partout on se battait avec acharnement, partout l'ennemi était repoussé, et les Marseillais, qui formaient les têtes de colonnes, s'éclaircissaient par des pertes immenses. Mais les Suisses voyaient avec anxiété venir le moment où les munitions feraient complètement défaut. Dans ce moment critique survient, sans armes, sans chapeau, à travers les coups de fusil et de canon, M. d'Hervilly, s'écriant : « Braves Suisses, allez à l'Assemblée nationale et sauvez le roi ! »

On réunit alors les tambours qui n'avaient pas péri ; on fit battre l'assemblée, et malgré une grêle de balles qui tombaient de toutes parts, on parvint à ranger les soldats comme dans un jour de parade, et l'on partit. La traversée du jardin fut excessivement meurtrière, un feu très vif de canon et de mousqueterie partant de trois points différents.

L'on arriva enfin dans les corridors de l'Assemblée. Henri de Salis, emporté par son ardeur, entra dans la salle l'épée à la main, au grand effroi des députés qui crièrent : « Les Suisses ! les Suisses ! » Un député vint ordonner à leur commandant, M. Durler, de déposer les armes. Celui-ci s'avance vers le roi et lui dit : « Sire, on veut que je pose les armes. » Le roi répondit : « Déposez-les en mains de la garde nationale ; je ne veux pas que des braves gens comme vous périssent. » Un instant après, Louis XVI lui envoyait ce billet de sa propre main : *Le roi ordonne aux Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes.*

Cet ordre fut un coup de foudre pour ces braves soldats ; ils criaient qu'ils pouvaient bien se défendre avec leurs bayonnettes ; plusieurs pleuraient de rage. Ils savaient, du reste, que cet ordre allait les livrer sans défense à une populace altérée de sang. — On sépara les officiers des soldats ; ceux-ci furent conduits à l'église de Feuillants ; les officiers furent déposés dans la salle des inspecteurs.

Vers le soir, quelques personnes généreuses cherchant à sauver les derniers restes du 10 août, procurèrent aux officiers des déguisements et la faculté de sortir. Chacun, isolément, se tira d'affaire comme il put. Ces fidèles défenseurs du roi erraient dans Paris, pros crits par la fureur populaire, lorsqu'un décret du Corps législatif vint les mettre sous la sauvegarde de la loi.

Le château n'étant plus défendu, les assaillants y entrèrent et massacrèrent lâchement les blessés. Une partie des Suisses qui occupaient les appartements, n'ayant pu rejoindre le détachement, descendaient au moment de l'arrivée des Marseillais au château. Ils mirent le feu à deux pièces encore chargées et opérèrent leur retraite par le jardin au milieu des décharges de mousqueterie. Attaqués sur la place Louis XV par la gendarmerie à cheval, la plupart furent massacrés.

Un moment après, le sergent Stoffel, du canton de St-Gall, à la tête de quinze hommes qu'il avait rassemblés dans les divers postes, se fit jour jusque sous le vestibule, où il trouva les Marseillais gardant les canons qu'on venait d'abandonner ; il les leur reprit, se défendit énergiquement, et réussit encore à opérer sa retraite sur l'Assemblée nationale.

Ainsi finit le régiment des Gardes suisses, qui comptait un siècle et demi de fidèles services rendus à la France. Les officiers qui accompagnèrent le roi à l'Assemblée, ainsi que ceux qui furent pris à Paris, dans les visites domiciliaires, furent tous massacrés. Le baron de Bachmann seul a péri le 2 septembre sur l'échafaud qui attendait le roi.

Le nombre des sous-officiers et soldats suisses tués dans ces journées peut se monter entre six et sept cents hommes.

Le monument élevé à Lucerne à la mémoire de ces braves soldats a été inauguré le 10 août 1821. Il représente un lion couché, expirant en protégeant de sa griffe un écusson fleurdisé. Taillé en relief dans une paroi de rocher, il mesure 8 m. 70 de long.

L'inauguration fut précédée d'un service funèbre, d'une grande solennité, dans la cathédrale de Lucerne, où s'élevait un catafalque monumental et un autel funèbre dont la draperie représentait les 26 écussons des 26 officiers tués les armes à la main ou massacrés dans les boucheries du 2 septembre.

Quarante-deux soldats ou officiers, échappés à la funeste journée, inspiraient le respect par leurs rides, leurs cicatrices et la médaille du 10 août décernée par la Confédération.

Après ce service religieux, la foule se porta sur le lieu du monument. Les échafaudages et les clôtures tombèrent à la fois découvrant aux regards impatients le lion colossal.

Cette cérémonie fut marquée d'un incident assez curieux. Une blanche colombe vint se poser, aux yeux des spectateurs, sur la tête du lion, et joindre ainsi l'emblème de la candeur à l'emblème du courage.

Voici le mandat que le bailli de Lausanne fit publier à l'occasion du massacre du 10 août :

Le brave et malheureux Régiment des Gardes-Suisses a été presque totalement massacré et égorgé à Paris, les 10 et 11 août, sous les yeux et par conséquent par la volonté de l'Assemblée nationale, uniquement parce qu'il était resté fidèle à son devoir. Dans cette affreuse conjecture, le Très noble, Magnifique et très Honoré Seigneur Bailli pense qu'aucun des ressortissants de son balliage ne sera tenté de se livrer à la joie, et qu'au contraire tout le monde lui saura gré d'interdire, au moins pendant quinze jours, toute danse, bal, fête et réjouissance, ainsi qu'il le fait par le présent Mandat à tous ceux qui demeurent dans ce Balliage. Il espère aussi que chacun se pénétrera des sentiments que le sort atroce et injuste de nos infortunés frères doit inspirer, et n'ajoutera aucune foi aux calomnies, que des gens mal intentionnés s'efforcent déjà et s'efforceront encore de répandre. Les présentes seront lues demain en chaire pour la conduite d'un chacun. — Donné au château de Lausanne ce 18^e août 1792.

L'avocat et la matola dè büro.

On gaillà avai z'u dâi résons avoué sa fenna. Cein pào arrevâ dein ti lè mènadzo ; mâ se l'homo n'est pas trào pottu et la fenna trào tapetta, cein sè rabis-toquè onco prâo vito et la pé est bintout fête. Cé iadzo que vo dio, parait que la pernetta avai éta on boccon croietta et que l'avai reprodzi à se n'homo dâi z'afférés que n'avai pas pu avalâ, kâ lo gaillà lâi tē fotte onna motchâ que crenâ cranameint, que mémameint lo sang picliâ dâo naz coumeint 'na goletta. La fenna, furieusa, après avai sicliâ on moimeint, traçâ portâ plieinte et demandâ son divorce.

Lo luron, se n'homo, fut rudo eimbêtâ dè l'affèrè et n'atteinde pas grandteimps po sè repeintrè dè sa pararda, kâ l'amavè tot parâi sa pernetta, et pi sè peinsavè qu'on iadzo divorçâ, adieu po avai lo bin dè son bio-père, kâ sa fenna avai gros à preteindre. Tsertsâ bin à sè rappédzenâ avoué, mâ, motta ! la fenna ne raborâ pas à l'hotô.

Sè peinsâ don que se l'avouavè lo pétâ su la frimousse dè sa fenna on baillérâi réson à sa fenna, et dè poaire dâo divorce, que cein vo met pè la leinga dâo mondo, ye niyâ tot et dit que n'avai jamé dè sa viâ met sa man 'su lè djoûtès dè son gouvernèmeint què po la cajolâ.

Ye pre on avocat po allâ ao tribunal, et lâi du derè tot coumeint cein étai z'u.

— Ditès-mè la pura vretâ, lâi avai de l'avocat, mè tserdzo dâo resto.